



General Conference

34th session, Paris 2007
Draft resolution

Генеральная конференция

34-я сессия, Париж 2007 г.
Проект резолюции

dr

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Conférence générale

34^e session, Paris 2007
Projet de résolution

المؤتمر العام

الدورة الرابعة والثلاثون، باريس ٢٠٠٧
مشروعات القرارات

Conferencia General

34^a reunión, París 2007
Proyecto de resolución

大会

第三十四届会议，巴黎，2007年
决议草案

34 C/DR.18*
(COM.ED-PRX)
3 octobre 2007
Original anglais

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5, 2^e version)

présenté par la **SUÈDE**

co-signé par le **DANEMARK, la FINLANDE, l'ISLANDE et la NORVÈGE**

Titre II.A - Programmes :

Grand programme : I ÉDUCATION

Résolutions :	01200	Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIEP)
	01300	Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)
	01500	Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

Incidences budgétaires
indiquées par l'auteur : 3 626 200 dollars des États-Unis

Sources de financement proposées par l'auteur :	00100 - Politique générale et Direction	300 000 dollars des États-Unis (Titre I.A.2 - Conseil exécutif)
	10200 - Programme de bourses	1 870 900 dollars des États-Unis
	10600 - Anticipation et prospective	1 544 300 dollars des États-Unis

Modifications proposées :

Projet de résolution 01200 paragraphe 2. **Autorise** le Directeur général à soutenir le fonctionnement de l'Institut en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant de ~~5 400 000~~ 6 100 000 dollars ;

* Ce projet de résolution est parvenu au Secrétariat le 31 août 2007.

Projet de résolution 01300 paragraphe 2. **Autorise** le Directeur général à apporter un soutien au fonctionnement de l'Institut en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière de ~~2 300 000~~ 3 300 000 dollars ;

Projet de résolution 01500 paragraphe (c). **Autorise** le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière de ~~2 000 000~~ 3 626 200 dollars ;

Les projets de résolution 10200 et 10600 seront supprimés dans le Programme et budget. Le projet de résolution 00100 est concerné (inutile de le modifier ; le Titre I.A.2 est modifié : il subit une réduction de 300 000 dollars permise par des gains d'efficacité).

Note explicative :

L'UNESCO travaille dans le cadre d'un budget ordinaire limité et il est de la responsabilité des États membres de définir des priorités à l'intérieur de ce budget soumis à des contraintes strictes.

Le renforcement des capacités en matière de formation des enseignants et de planification de l'éducation en Afrique est essentiel pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'EPT et des OMD pertinents. Comme il ressort de la Stratégie à moyen terme, l'Afrique est la priorité centrale avec l'égalité entre les sexes. L'apprentissage tout au long de la vie et l'alphabétisation jouent un grand rôle dans la réalisation des objectifs de l'EPT, à laquelle la Conférence internationale de l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) apportera une contribution importante, et doivent se voir allouer des ressources suffisantes dans le budget ordinaire.

Ainsi, les renforcements budgétaires ci-après sont proposés pour les institutions concernées :

01500 Le projet de résolution pour l'Institut de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) est renforcé de 1 626 200 dollars des États-Unis

01200 Le projet de résolution pour l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIEP) est renforcé de 1 000 000 de dollars des États-Unis

01300 Le projet de résolution pour l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) est renforcé de 1 000 000 de dollars des États-Unis.

À cette fin, des efforts pourraient être réalisés dans le cadre du *projet de résolution pour la Politique générale et la Direction (00100)*, qui englobe les travaux du Conseil exécutif, en vue de redistribuer des ressources à l'IIEP, à l'UIL et à l'IIRCA. Les méthodes d'impression et de diffusion des documents devraient être modernisées et faire principalement appel à des moyens électroniques, permettant ainsi de dégager les ressources nécessaires. Concernant le *projet de résolution pour l'Anticipation et la prospective (10600)*, il s'agit d'une activité importante dans toutes les organisations, mais qui devrait faire tout naturellement partie intégrante de tous les programmes plutôt que constituer une activité séparée. Les programmes de bourses (*projet de résolution pour le Programme de bourses, 10200*) sont eux aussi importants mais ont un effet limité au regard de l'ensemble du programme de l'UNESCO. Une réaffectation des fonds dans un contexte plus large aurait davantage d'utilité.